

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A234-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A234

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LOUIT Christian - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - RIVET-JOLIN Catherine - ROUSSEL Jacques - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DEVESA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - SANGLINE Bruno - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_14

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources /Finances

Objet : Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la C.P.A. pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 2 100 000 € sur l'exercice 2014.

En effet, conformément à l'article 28.7 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2011_B010 du 21 janvier 2011, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le contrat de concession relatif à l'aménagement de la ZAC d'extension du plateau de Bertoire à Lambesc, concédé à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Par courrier en date du 24 octobre 2013, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 28.7 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2014, d'un montant de 2 100 000€, remboursable avant le 31 décembre 2014, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L .1523-2;

VU la délibération n°2011_B010 du Bureau Communautaire du 21 janvier 2011 portant sur l'approbation de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU le courrier de sollicitation en date du 24 octobre 2013 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 2 100 000 euros sur l'exercice 2014 remboursable avant le 31 décembre 2014 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc ;

- **APPROUVER** les termes de la Convention d'avance de trésorerie entre la CPA et la SPLA Pays d'Aix territoires ;
- **AUTORISER** Madame le Président à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ainsi que tout document afférent à ce dossier ;
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE BERTOIRE A LAMBESC

Convention d'avance de trésorerie pour 2014 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 19 décembre 2013,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la réalisation de la ZAC d'extension de la zone d'activités du plateau de Bertoire à Lambesc.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains et immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2014.

Cette avance de trésorerie s'élève à 2 100 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint dans le courrier de demande du 24 octobre 2013.

Cette avance de trésorerie 2014 consentie par la CPA sera versée au mois de janvier 2014 et elle devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires avant le 31 décembre 2014.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2014, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

Aix-en-Provence, le 24 Octobre 2013

Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
Monsieur Christian BOUCHERIE
Directeur Général des Services
CS 40868
13626 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

OBJET : ZAC BERTOIRE LAMBESC
Avance de trésorerie

☞ : ThC/MHM/EV n°1394-13



201310SPLA1394

Affaire suivie par : Madame Vesselina GARELLO
Relations Financières avec les Communes
Tél : 04 42 93 78 58
Mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr

Monsieur Le Directeur Général,

Concernant l'opération citée en objet, je vous prie de trouver ci-joint le bilan prévisionnel global actualisé à octobre 2013.

Ce dernier fait ressortir un besoin en trésorerie de 2.100.000 € pour l'année 2014.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la SPLA Pays d'Aix Territoires, une avance de trésorerie d'un montant de 2.100.000 €, remboursable avant le 31 décembre 2014.

Je vous souhaite bonne réception des présentes et vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

PJ : Pièces annoncées

CRAC - octobre 2013 Zac Bertoire - LAMBESC

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé à octobre 2013	4 Trimestre 2013	2014	2015	Au delà	Bilan Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 035	-1 755 973	-416 518	1 198 242	-133 653	1 209 251	101 349	95 314
	DEPENSES	7 481 444	2 719 016	416 518	601 627	486 592	3 257 691	7 481 444	0
1	ETUDES								
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	836 325	749 242	5 000	5 000	5 000	72 083	836 325	0
3	TRAVAUX	5 983 913	1 812 702	370 000	500 000	400 000	2 901 211	5 983 913	0
4	HONORAIRES	289 924	84 430	31 985	41 675	37 260	94 574	289 924	0
5	FRAIS DIVERS	20 000	4 629		4 500	4 000	6 871	20 000	0
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS								
7	CHARGES FINANCIERES	1 282	1 282					1 282	0
8	REMUNERATIONS	350 000	66 731	9 533	50 452	40 332	182 952	350 000	
	RECETTES	7 487 479	963 043		1 799 869	352 939	4 466 942	7 582 793	95 314
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	6 420 000			1 760 119	313 189	4 346 692	6 420 000	
2	PARTICIPATIONS	1 049 000	849 250		39 750	39 750	120 250	1 049 000	
3	SUBVENTIONS								
4	AUTRES PRODUITS	18 479	95 314					95 314	0
5	PRODUITS FINANCIERS		18 479					18 479	
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS								
	FINANCEMENT								
	AMORTISSEMENTS	7 200 000	2 300 000	-2 300 000	2 100 000	1 000 000	1 100 000	8 800 000	1 600 000
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)								
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)	7 200 000	2 300 000	2 300 000	2 100 000	1 000 000	1 100 000	8 800 000	1 600 000
3	TRESORERIE (SORTIES)								
	MOBILISATIONS	7 200 000	4 600 000		2 100 000	1 000 000	1 100 000	8 800 000	1 600 000
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)								
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)	7 200 000	4 600 000		2 100 000	1 000 000	1 100 000	8 800 000	1 600 000
3	TRESORERIE (ENTREES)								
	TRESORERIE			-2 099 656	-901 414	-1 035 067	101 349	101 349	
	TVA période			-79 769	-108 030	-87 467	-602 649	-877 915	
	Dépenses TTC	8 733 778	3 093 209	496 287	709 657	574 059	3 860 340	8 733 552	
	Recettes TTC	8 745 799	981 725		1 799 869	352 939	4 466 942	7 601 475	
	TRESORERIE PERIODE	12 021	594 047	-2 654 833	1 198 242	-133 653	1 136 416	101 349	
	TRESORERIE CUMUL			-2 099 656	-901 414	-1 035 067	101 349	101 349	

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2014 à la SPLA Pays d'Aix territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Bertoire à Lambesc

Ne prend pas part au vote : BRAMOULLÉ Gérard

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour	118
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013